

## SEANCE DU 17 FEVRIER 2021

**Président** Mr Manu TURQUIA, Maire

**Présents** Céline NADÉ. Frédéric SCHUBNEL. Sandrine ZANCHIN. Edmond-Pierre EMERAUX. Fatima BOUDJAOUI. Luc GUERDER. Sylvie BUCHHEIT. Denis OLIVIERI. Cathy HEITZ. Quentin CASAGRANDE. Jean PASTOR. Mathieu KOPERA. Emmanuelle SEDKI.

**Procuration** Denis URBANY procuration à Manu TURQUIA.

**Absents** Julie POITOU. Meghann CHRISTEN. André GLAUDE. Michel BRAUER.  
-----

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 3 DECEMBRE 2020.

### **01/2021 - APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DE RETOUR DE MISE A DISPOSITION DES BIENS MOBILIERES ET IMMOBILIERES DANS LE CADRE DU TRANSFERT DE COMPETENCE PERISCOLAIRE DES COMMUNES DE MONNEREN ET VOLSTROFF**

La commune de DISTROFF,

Vu la délibération de la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan en date du 15 décembre 2020, validant les Procès-Verbaux de retour pour la compétence périscolaire ;

Vu les validations des 14 juin 2018 et 29 janvier 2019 de la CLECT (Commission Locale des Charges Transférées qui validait les propositions d'échelonnement du remboursement de la dette des deux communes) ;

Vu les Procès-verbaux présentés ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- De valider les procès-verbaux présentés,
- D'autoriser le Maire à signer tout document permettant l'aboutissement de ce dossier.

### **02/2021 - ORGANISATION DES RYTHMES SCOLAIRES RENTREE SCOLAIRE SEPTEMBRE 2021**

Suite au décret n°237-1108 du 27 JUIN 2017 relatif à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, le Conseil Municipal avait fixé par délibération en date du 25 MARS 2018, les nouveaux horaires applicables à la rentrée de septembre 2018 qui sont les suivants :

*Lundi, mardi, jeudi et vendredi  
8 H 30 – 12 H 00 et 13 H 45 – 16 H 15*

L'organisation du temps scolaire se fait à titre dérogatoire et cette dérogation arrive à échéance à l'issue de l'année scolaire 2020-2021. Il est donc demandé aux communes de formuler une demande de dérogation si elles souhaitent prolonger cette organisation.

Suite à une réunion du Conseil d'Ecole en date du 4 FEVRIER 2021, et après consultation des parents et des enseignants, ceux-ci ont émis le souhait de reconduire la semaine de 4 jours selon les horaires ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, émet un avis favorable à la reconduction de la semaine de 4 jours selon les horaires actuellement en cours, à savoir :

***Lundi, mardi, jeudi et vendredi***  
***8 H 30 – 12 H 00 et 13 H 45 – 16 H 15***

### **03/2021 - REGLEMENT DES ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement)**

Le Maire informe le Conseil Municipal que le dernier règlement concernant les ALSH a été adopté par délibération du 11 MAI 2016.

Il convient de le réactualiser, notamment concernant les dossiers d'inscription qui maintenant se font par l'intermédiaire d'un « Espace Famille » via Internet ainsi que les modalités de paiement qui ont évoluées.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de règlement actualisé et adapté ci-jointe.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'application de ce nouveau règlement qui entrera en application le 1<sup>er</sup> MARS 2021.

### **04/2021 - TARIFS DES ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement)**

Le Maire informe le Conseil Municipal que les tarifs concernant les ALSH ont été fixés par délibération du Conseil Municipal en date du 1<sup>ER</sup> juillet 2015 ; les délibérations des 31 août 2016 et 12 Avril 2017 ayant uniquement modifié les tranches horaires.

A la demande de la CAF, des tranches supplémentaires de quotient familial ont dues être créées et les tarifs ont été revus entièrement.

<b>Tarifs ALSH AU 01-03-2021</b>							
<b>Tarifs Distroff-Inglange-Budling (allocataires CAF)</b>							
Tranche	QF	Accueil Matin 7 H 30 - 9 H 00	Matin + midi H 00 - 14 H 00	Après-midi 14 H 00 - 17 H 00	Accueil soir 17 H 00 - 18 H 30	Journée 7 H 30 - 18 H 30	FORFAIT 5 JOURS 9 H 00 - 17 H 00
A	0-500	1,40	7,30	3,40	1,40	13,50	51,00
B	501-800	2,10	9,50	4,80	2,10	18,50	68,00
C	801-1100	2,60	11,90	6,00	2,60	23,10	86,00
D	1100-1300	3,10	14,30	7,20	3,10	27,70	97,00
E	+ 1300	3,70	17,20	8,60	3,70	33,20	120,00

### Tarifs Enfants extérieurs (allocataires CAF)

Tranche	QF	Accueil Matin 7 H 30 - 9 H 00	Matin + midi H 00 - 14 H 00	Après-midi 14 H 00 - 17 H 00	Accueil soir 17 H 00 - 18 H 30	Journée 7 H 30 - 18 H 30	FORFAIT 5 JOURS 9 H 00 - 17 H 00
A	0-500	1,60	8,00	3,80	1,60	15,00	56,00
B	501-800	2,35	10,45	5,35	2,35	20,50	75,00
C	801-1100	2,90	13,10	6,70	2,90	25,60	95,00
D	1100-1300	3,50	15,70	8,00	3,50	30,70	110,00
E	+ 1300	4,20	18,80	9,60	4,20	36,80	130,00

### Tarifs Distroff-Inglange-Budling (non-allocataires CAF)

Tranche	QF	Accueil Matin 7 H 30 - 9 H 00	Matin + midi H 00 - 14 H 00	Après-midi 14 H 00 - 17 H 00	Accueil soir 17 H 00 - 18 H 30	Journée 7 H 30 - 18 H 30	FORFAIT 5 JOURS 9 H 00 - 17 H 00
A	0-500	1,90	9,00	4,40	1,90	17,20	65,00
B	501-800	2,70	10,90	6,10	2,70	22,40	80,00
C	801-1100	3,40	13,60	7,60	3,40	28,00	100,00
D	1100-1300	4,10	16,30	9,10	4,10	33,60	120,00
E	+ 1300	4,90	19,50	10,90	5,10	40,40	140,00

### Tarifs Enfants extérieurs (non allocataires CAF)

Tranche	QF	Accueil Matin 7 H 30 - 9 H 00	Matin + midi H 00 - 14 H 00	Après-midi 14 H 00 - 17 H 00	Accueil soir 17 H 00 - 18 H 30	Journée 7 H 30 - 18 H 30	FORFAIT 5 JOURS 9 H 00 - 17 H 00
A	0-500	2,10	9,90	4,85	2,10	18,95	70,00
B	501-800	3,00	11,90	6,70	3,00	24,60	90,00
C	801-1100	3,75	14,90	8,40	3,75	30,80	105,00
D	1100-1300	4,50	17,90	10,10	4,50	37,00	130,00
E	+ 1300	5,40	21,50	12,10	5,40	44,40	160,00

**Réduction famille : – 20 % sur le 2ème enfant, – 30 % sur le 3ème enfant ...**

**Suppléments**      **Sortie**      + 5,00 € la sortie  
**Camping**      + 45,00 € la semaine

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable à ces nouveaux tarifs qui entreront en vigueur le 1<sup>ER</sup> MARS 2021.

### **05/2021 - CREATION DE POSTE ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS**

Le Maire informe le Conseil Municipal,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 Janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ;  
 Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au bon fonctionnement des services.

VU le tableau des emplois permanents adopté par le conseil municipal en date du 15 JUILLET 2020,

Considérant :

1. La réussite au concours d'Adjoint Administratif Principal 2<sup>ème</sup> classe de Madame Adélaïde KLESPER, actuellement Adjoint Administratif,
2. Le départ des services administratifs de Mme Murielle GRINEISEN en date du 31 Août 2020.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée

1. La création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal 2<sup>ème</sup> Classe, à temps complet, qui sera pourvu par Mme KLESPER Adélaïde.
2. La suppression du poste de Rédacteur à 28 Heures/semaine occupé précédemment par Mme GRINEISEN.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et **à l'unanimité**, accepte les propositions de Monsieur le Maire et le tableau des emplois peut donc être modifié comme suit, à compter du 1<sup>er</sup> MARS 2021 :

<b>MAIRIE</b>				
<b>FILIERE</b>	<b>CADRE D'EMPLOI</b>	<b>GRADE</b>	<b>EFFECTIF</b>	<b>DUREEE HEBDOMADAIRE</b>
Administrative	Rédacteur	Rédacteur Principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	35 H
Administrative	Ajoint Adminitratif	Adjoint Administratif Principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	35 H
Administrative	Adjt Administratif	Adjt Administratif 2 <sup>ème</sup> classe	1	35 H
<b>SERVICE TECHNIQUE</b>				
Technique	Adjoint technique	Adjoint technique Principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	35 H
Technique	Adjoint technique	Adjoint technique	1	35 H
Technique	Adjoint technique	Adjoint technique	1	35 H
<b>ECOLES</b>				
Médico-sociale	ATSEM	Agent Spécialisé Princ. 1 <sup>ère</sup> classe des écoles maternelles	1	24/35 Temps partiel

Médico-sociale	ATSEM	Agent Spécialisé Princ. 1 <sup>ère</sup> classe des écoles maternelles	1	24,09/35
Technique	Adjoint technique	Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	2	22/35
Technique	Adjoint technique	Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	1	26h30/35
Technique	Adjoint Technique	Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	1	17/35
<b>AGENCE POSTALE</b>				
Administrative	Adj Administatif	Adj Administatif 2 <sup>ème</sup> classe	1	18/35
<b>CENTRE CULTUREL + PERISCOLAIRE</b>				
Technique	Adjoint technique	Adjoint technique Principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	35 H
Animation	Adjoint d'animation	Adjoint animation 2 <sup>ème</sup> cl	2	35 H
Animation	Adjoint d'animation	Adjoint animation 2 <sup>ème</sup> cl	1	27/35
Animation	Adjoint d'animation	Adjoint animation 2 <sup>ème</sup> cl	1	23/35

## **06/2021 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU CONSEIL DE FABRIQUE**

Le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande de subvention exceptionnelle du Conseil de Fabrique de Distroff.

Le conseil de fabrique a fait procéder au remplacement des échelles bois par des échelles Alu pour des raisons de sécurité pour l'accès au clocher de l'église.

Ces travaux s'élèvent à 1 300,00 € HT, 260,00 € de TVA ce qui porte le montant total à 1 560,00 € TTC.

En raison du manque de rentrée d'argent lié à la COVID 19, le Conseil de Fabrique sollicite une aide financière de la commune représentant le montant de la TVA, soit 260,00 €uros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, émet un avis favorable au versement d'une subvention exceptionnelle de 260,00 €.

Cette dépense sera imputée à l'article 6574 du budget M 14 2021.

**Le Maire :**  
**Manu TURQUIA**

